

VILLE DE VERSOIX RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 19 avril 2021 de 20h00 à 21h25

Lieu: Salle Lachenal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLACE PAR
Président	Y. Richard	Х		
Vice-Président	J. Marquis	Х		
Secrétaire	M. de Terwangne	Х		
Conseillers municipaux	J. Brünisholz		х	
	M. Cela	Х		
	G. Chappatte		Х	
	S. Conus	Х		
	T. Foster	Х		
	X. Henauer	Х		
	ЈР. Карр	Х		
	JM. Leiser			
	R. Lima	Х		
	P. Marro	Х		
	E. Matias Ramos		Х	
	C. Miche	Х		
	L. Monnot-Crespi	Х		
	G. Pinto-Pereira	Х		
	A. Riat	Х		
	D. Ricci	Х		
	M. Richard-Mikel	Х		
	A. Sauter Caillet	Х		
	P. Schenker	Х		
	C. Schneckenburger	Х		
	S. Sidler	Х		
	E. Tamone	Х		
	C. Varonier	Х		
	B. Zeder	Х		
Maire	C. Lambert	Х		
Vice-Maire	J. Tchamkerten	Х		
Conseillère administrative	O. Enhas	х		
Secrétaire générale adjointe	ML. Possa	х		
Rédaction PV	CA. Mareemootoo	Х		

Ordre du jour :

- 1. Exhortation et introduction
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Approbation du PV de la séance du 8 mars 2021
- 4. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 5. Crédit d'étude de CHF 40'000 pour définir les potentialités d'agrandir et de rénover l'école Montfleury 1
- 6. Présentation des comptes 2020 de la Ville de Versoix
- 7. Motion n° 1 « Pour l'installation rapide d'un système de « streaming » permettant de diffuser les séances du Conseil Municipal sur Internet
- 8. Résolution n° 1 « Non à la suppression des cartes journalières communales CFF! »
- 9. Questions
- 10. Communications du Conseil administratif
- 11. Communications des membres du Conseil municipal
- 12. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à la secrétaire générale adjointe, au secrétaire général, à la procès-verbaliste ainsi qu'au public et aux représentants de la presse.

Mmes Brünisholz et Matias Ramos et M. Chappatte sont excusés.

M. Leiser arrive à 20h14.

1. EHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président prononce l'exhortation suivante, que les participants à la séance et le public écoutent debout : « Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de notre commune dont les citoyens nous ont confié les destinées. »

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lambert prend la parole :

« Un changement est demandé par le Conseil administratif sur recommandation de la dernière commission des finances, de l'administration et de l'économie concernant le point 6 de l'ordre du jour « Crédit de CHF 970'000 destiné à la construction d'un nouvel accès au quai 1 et d'une vélo station en gare de Versoix ». Le CA a pris note de cette recommandation et a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour. En tant que CA délégué à l'urbanisme, aux transports et aux travaux, je m'efforcerai pour l'avancée de ce projet, d'exploiter la marge de manœuvre pour proposer des économies selon les axes suivants :

1) Respect des engagements politiques communaux affirmés unanimement depuis 5 ans par le Conseil municipal le Conseil administratif pour les aménagements CFF de nos 2 gares de Versoix et de Pont-Céard et les travaux d'accompagnement communaux ainsi que la gare de Versoix dans un crédit d'étude et l'achat de parcelles pour faire ces aménagements (accès au quai pour PMR et vélo station).

- 2) Respect du cadre de l'autorisation de construire, elle-même conditionnée à la procédure d'approbation des plans menée par les CFF et l'Office fédéral des transports, procédure qui a duré 4 ans et qui a fait l'objet d'une enquête publique qui n'a pas généré de remarques particulières et une présentation publique par les CFF eux-mêmes au mois de juin 2019.
- 3) Maintien de la coordination de l'installation et l'organisation du chantier et la conduite des travaux par la même entreprise adjudicataire par les CFF et la commune pour l'accès au quai n°1 et le socle de la vélo station. Une simplification du projet pourrait être envisagée, un délai d'un mois est nécessaire pour tester la faisabilité de la simplification du projet de vélo station par une construction que l'on pourrait envisager par étapes à la demande de la commission aménagement et transports, qui avait quelques doutes sur la pertinence immédiate d'une vélo station en l'état notamment liée à un article récent de la Tribune de Genève et du Temps sur l'utilisation et l'optimisation de ces infrastructures. Une simplification du projet est envisagée par une construction par étapes avec pour mission avec construire dans un premier temps un couvert à vélos qui pourrait être équipé par la suite en vélo station avec fermeture, support adapté, équipement de surveillance et équipement d'exploitation. Cette modification et cette simplification nécessitent un recalcul des subventions qui ne prennent pas en compte le coût de l'accès au quai n°1 pour les PMR. Par ailleurs, je peux vous assurer que les services communaux ont effectué déjà plusieurs recalculs et qu'une surveillance stricte des dépenses de construction par ces mêmes services communaux concernant les travaux à charge de la commune sera effectuée. Cette annulation est aussi comme un report de vote suite aux éléments que je viens de vous signaler. Une nouvelle décision avec les modifications proposées devrait arriver au mois de juin au plus tard, afin de respecter le délai référendaire et de s'assurer que l'installation de chantier puisse se prolonger pour les travaux communaux. »

Le Président indique que le règlement précise que si la modification de l'ordre du jour intervient sous la forme d'un ajout ou d'un changement d'ordre des objets, il faut voter, ce qui n'est pas le cas ce soir. Le point 6 est retiré de l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 8 MARS 2021

<u>Vote</u>: Le PV de la séance du 8 mars 2021 est accepté par 21 oui et 2 abstentions (23 votants).

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1. Courrier de l'ADMF (Association de défense du quartier Molard-Fayards) L'association de défense du quartier Molard-Fayards a écrit au Bureau pour lui rappeler de ne pas oublier leurs demandes qui s'inscrivent notamment dans le cadre du nouveau plan directeur communal 2030, la modification des zones, le PSIA et les courbes de bruit. Ce dossier important sera transmis à la commission AT, en charge de la préparation du PDCom.

4.2. Courrier de l'association Pic-Vert Assprop Genève

Cette association, qui regroupe les propriétaires de villas, a écrit au Bureau afin de leur demander de prendre en compte l'ensemble de leurs intérêts de Pic-Vert dans le cadre du PDCom. Ce courrier sera transmis au service de l'urbanisme.

4.3. Courriers de l'ACG (Association des communes genevoises)

- **4.3.1.** L'ACG informe le Bureau que dans le cadre du Fonds intercommunal, aucune commune ne s'est opposée à la décision du 21.12.2020 concernant la dépense de CHF 1'000'000.- pour le dispositif d'urgence sociale de la Ville de Genève. Cette décision est validée.
- **4.3.2.** L'ACG informe le Bureau que dans le cadre du Fonds intercommunal, une décision a été prise lors de l'AG concernant une subvention de CHF 500'000.- destinée aux travaux de rénovation de la salle des Fêtes de Thônex. Le délai pour s'opposer à ce projet est au 17 mai 2021.

4.4. Projet de la CODHA

Le Président signale qu'une présentation du projet de la CODHA sera effectuée lors de la commission AT du 11 mai 2021 à la salle Lachenal. Cette présentation est ouverte à tous les Conseillers municipaux.

4.5. Sortie virtuelle du Conseil municipal

A l'aide d'une projection sur grand écran, le Président effectue une présentation relative à la sortie du Conseil municipal. En raison des conditions sanitaires actuelles, cette sortie aura lieu cette année sous une forme virtuelle. Pour cette sortie, le Président prône un retour à une certaine simplicité : sortie en Suisse, sur une journée, sans avion, dans un lieu qui a une relation avec l'origine du Président. Cette sortie aurait ainsi mené les Conseillers municipaux dans la région du Nord Vaudois (Ballaigues), d'une part à Boscéaz, près d'Orbe, et d'autre part au Suchet, qui est un alpage ancestral de la famille du Président. Le Président regrette beaucoup de ne pas avoir pu amener l'ensemble du Conseil municipal dans ces lieux qui méritent une visite à titre individuel.

5. CREDIT D'ETUDE DE CHF 40'000 POUR DEFINIR LES POTIENTALITES D'AGRANDIR ET RENOVER L'ECOLE MONTFLEURY 1

Le Président indique que cet objet a été traité dans les commissions Bâtiments, gérance et protection de la population et Finances, administration et économie.

L'école Montfleury 1 date des années 1970 et présente une dépense énergétique importante. Par ailleurs, une prévision démographique à moyen terme est prévue pour la partie Nord de notre commune.

Rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population M. Miche, membre de la commission BGPP, prend la parole :

« Lors de sa séance du 15 mars 2021, la commission accompagnée par les chefs de service responsable des bâtiments scolaires de Montfleury s'est rendue sur le site pour une visite complète. Elle a pu visiter les classes, les sous-sols, les locaux techniques et les parkings, ceci dans le but de se faire une idée de l'état du bâtiment et une potentialité de développement. Après

les renseignements techniques reçus, la commission s'est prononcée à l'unanimité des membres présents sur l'octroi de ce crédit de CHF 40'000.-afin d'avoir une vision globale. Un point a été également abordé et pas des moindres : que faire pendant les travaux avec toutes les petites têtes blondes. Il va falloir déplacer et replacer afin d'éviter de trop perturber les élèves et le corps enseignant pendant cette phase de développement. C'est pourquoi nous vous proposons d'accepter ce crédit d'études de CHF 40'000.-destiné à définir les potentialités d'agrandir et rénover l'école Montfleury 1. »

Rapport de la commission des finances, de l'administration et de l'économie M. Marquis, Vice-Président de la commission FAE, prend la parole :

« La commission FAE a été saisie sur ce projet lors de sa dernière séance et en a examiné les aspects financiers. Il n'y a pas eu de débat mais la commission a pris acte que ce crédit serait la première pierre d'une longue suite probable d'études complexes ces prochaines années concernant ces bâtiments. La commission a ensuite préavisé favorablement à l'unanimité cette délibération. »

Discussion

Mme De Terwangne prend la parole :

« Offrir la possibilité d'acquérir des logements est excellent pour autant que chaque enfant puisse avoir sa place dans une école communale. C'est pourquoi le PDC soutient cette étude de faisabilité qui définira les possibilités d'agrandissement et de rénovation de l'école Montfleury 1. »

La parole n'est plus demandée et la Président met aux voix ce projet de délibération.

« Crédit d'étude de CHF 40'000 pour définir les potentialités d'agrandir et de rénover l'école Montfleury 1 »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 10 mars 2021, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 15 mars 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 15 avril 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. De procéder à une étude destinée à définir les potentialités d'agrandissement et de rénovation l'école Montfleury 1.
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 40'000.- destiné à cette étude.
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 40'000.-afin de permettre l'exécution de cette étude.

6. PRESENTATION DES COMPTES

Mme Tchamkerten prend la parole :

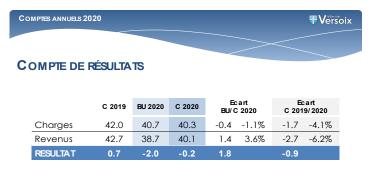
« Au nom du CA, j'ai le plaisir de venir vous présenter les comptes 2020 de la Ville de Versoix. Avec le budget c'est un des deux moments fort qui rythme le temps politique d'une commune.

En guise de préambule, j'aimerais remercier chaleureusement le chef du service des finances, Monsieur Virgile André, qui a préparé les comptes et leurs annexes et qui a pu mettre à votre disposition les documents dès le 9 avril.

Un petit rappel avant d'entrer dans le vif du sujet : le Conseil municipal a voté en novembre 2019 un budget annonçant un déficit de 1,7mio. A cela s'est ajouté en décembre 2020 un crédit budgétaire supplémentaire pour la distribution de bons d'achat de 290'000.- Le déficit annoncé se montait donc à environ 2mio. Aujourd'hui les comptes présentent un excédent de charges de 200'000.- environ, un montant tout à fait raisonnable par rapport au déficit annoncé, et qui équivaut à une amélioration de 90% du déficit attendu.

Ma présentation s'articulera en plusieurs sections : tout d'abord un résumé du compte de résultats, une vision des revenus, une vision des charges, un bref aperçu des investissements et enfin le bilan.

Compte de résultats



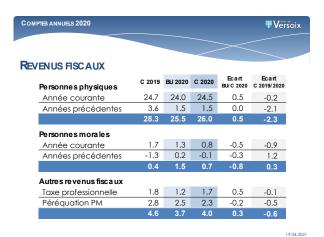
A noter pour les Personnes physiques :

- année courante dans la cible budgétaire, mais en légère diminution par rapport à 2019,
- très stable ces trois dernières années,
- correctifs années précédentes inférieurs aux années antérieures (2.5 à 3 mio entre 2017 et 2019 = années fastes).

A noter pour les Personnes morales :

- baisse due à RFFA plus importante qu'estimée pour 2020,
- correctifs années précédentes globalement inférieurs au budget, mais plus favorables qu'en 2019,
- taxe professionnelle : budget plus bas car un contribuable important est parti, nouvelles arrivées ont compensé cette baisse,
- péréquation (part des impôts PM) : pas de prise dessus, soumis à de grandes fluctuations, en légère baisse.

Revenus



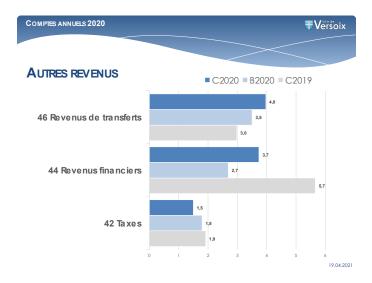
En résumé, les recettes fiscales sont à hauteur du budget, mais en baisse par rapport à 2019, en raison de correctifs inférieurs aux années précédentes. Ces correctifs ont permis de présenter des excédents de revenus plus ou moins importants ces dernières années, ce qui explique en grande partie pourquoi les comptes 2020 sont en très léger déficit.

Concernant les autres revenus, on note :

Revenus de transferts (46) : les comptes sont légèrement plus élevés que prévu et comprennent notamment la compensation RFFA, la participation FDAP et le loyer FIA qui sont plus important que prévu.

Revenus financiers (44) : les comptes sont plus élevés de 1 mio par rapport au budget et comprennent notamment les subventions en nature.

Taxes (42) : manque par rapport au budget est dû aux recettes des manifestations non perçues et la non facturation des restaurants scolaires durant le confinement

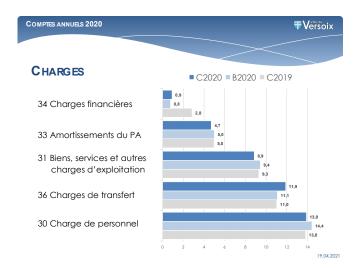


Charges

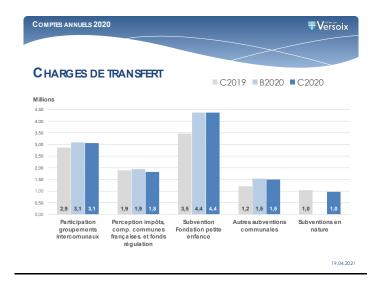
Pratiquement tous les groupes de charges présentent une économie par rapport au budget.

Charges financières (34) : il s'agit des intérêts des emprunts (490'000.-), des charges d'entretien des bâtiments du PF (240'000.-) et de la baisse de valeur des actions BCGe (186'000.-). En 2019, une réévaluation à la baisse d'immeubles du PF pour 2 mio explique l'écart important.

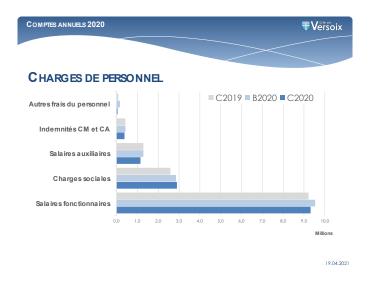
Amortissements du PA (33) : l'écart sur les amortissements provient de la plus grande difficulté à les budgéter avec MCH2 (plus d'incertitudes sur le début de l'amortissement des crédits).



Charges de transfert (36) : comprend un large éventail de participations et subventions. Le dépassement de presque 1 mio qui apparaît sur le graphique précédent est dû aux subventions en nature. A noter que sur 11 mio de charges, seul 1.5 sont réellement en main de la commune.



Charges de personnel (30) : les salaires ont la plus grande part. On note une bonne maîtrise des charges de salaires du personnel en raison notamment de moins d'engagement d'auxiliaires puisque moins de manifestations.

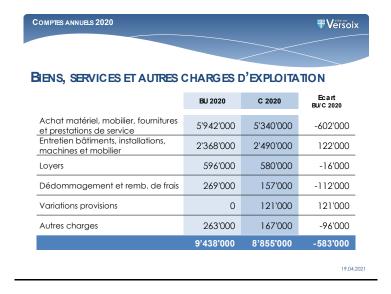


On note des charges sociales en augmentation en raison des cotisations de la CAP. Les autres frais comprennent la formation, les frais de recrutement, les repas du personnel et sont en baisse de CHF 113'000.-.

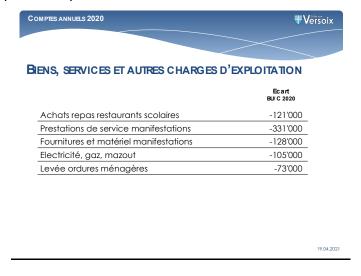
Biens, services et autres charges d'exploitation (31) : Des économies importantes ont été réalisées en raison des manifestations annulées et du confinement au printemps (fermeture restaurant scolaire).

Il y a également eu des charges supplémentaires liées aux mesures sanitaires (augmentation des frais de nettoyage dans les différents bâtiments communaux, au moins 100'000.- dans l'achat de matériel et fourniture). Ces charges supplémentaires ont toutefois été moins importantes que les économies.

L'ensemble des comptes 31 est vu en détail au travers des commissions. (317 : sortie CM, voyage autorités, indemnités déplacements administration, frais de tél., réception, sortie aînés)

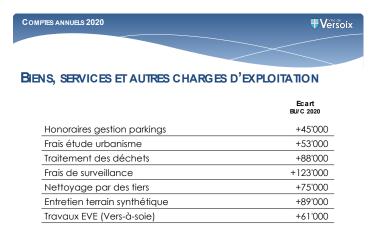


Voici quelques exemples d'économies réalisées :



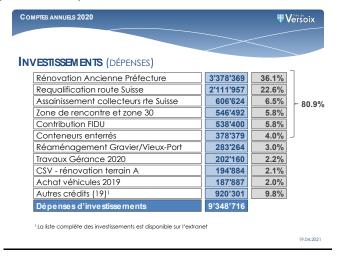
Voici quelques exemples d'excédents de charges, les plus significatifs étant :

- les frais liés à la gestion des parkings (somme non budgétée),
- les frais d'étude pour le parc du Molard (urbanisme) déjà engagés et qui ont dû être payés (sur le budget de fonctionnement) puisque le crédit n'a pas été voté en décembre,
- les frais de surveillance en augmentation en raison de la situation sanitaire,
- les frais de nettoyage supplémentaires en raison de la situation sanitaire,
- les frais liés à l'entretien du terrain synthétique et aux travaux entrepris en urgence en raison d'un problème de granulat l'été dernier,
- les travaux EVE (Vers-à-soie) pris en charge par la commune au vu de la situation financière de la Fondation péjorée par la fermeture de l'institution pendant plusieurs semaines.

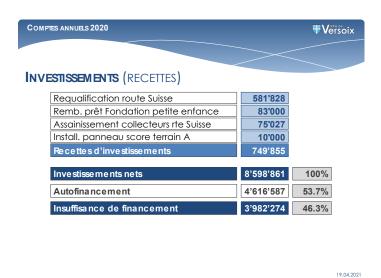


19.04.2021

Investissements (dépenses): On note que la rénovation de l'Ancienne Préfecture et la requalification de la route de Suisse représentent près de 60% des dépenses. Les 6 premiers projets représentent 80% des dépenses. La liste complète est disponible sur extranet.

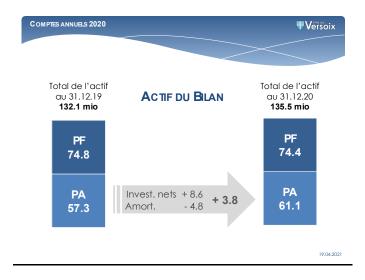


Investissements (recettes):



Actif du Bilan:

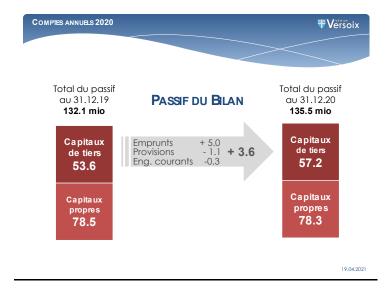
Le Patrimoine financier montre une légère baisse. Le Patrimoine administratif augmente de 3,8mio, en raison des investissements nets qui s'élèvent à 8,6mio, dont on déduit les amortissements, ce qui porte le total de l'actif à 3,8mio.



Passif du Bilan:

Les capitaux de tiers augmentent de 3,6mio, dus à un nouvel emprunt de 5mio contracté en 2020, les provisions sont en diminution de 1,1mio et les engagements courants en diminution de 300'000.-

Les capitaux propres restent stables.



Pour conclure j'aimerais encore préciser qu'il s'agit bien ce soir d'une présentation. Il n'y a donc pas de débat. Chaque commission aura ou a déjà eu une séance de présentation puis une séance de vote, avant le vote final au CM du 31 mai.

Je vous recommande la lecture des documents reçus, notamment des annexes qui contiennent énormément d'informations. Je pense par exemple aux pages 37 et 38 qui mettent en évidence un certain nombre d'indicateurs financiers, comme le taux d'endettement ou le taux d'autofinancement. Les valeurs indicatives montrent aussi l'appréciation de ces taux et déterminent le niveau dans lequel se situe la commune : très bon, bon, mauvais, suffisant, etc.

Je souhaite vous signaler que le rapport de l'organe de révision est en cours de rédaction. Il sera joint aux documents de la séance du 31 mai, de même qu'une annexe supplémentaire, qui nous a été demandée par l'Etat, sur la situation liée à la crise sanitaire.

Enfin si vous avez des questions je vous prierai instamment de les faire parvenir au président de la commission concernée qui se chargera de les compiler et de les faire suivre aux chefs de service. La réponse vous sera faite à la séance de commission suivante. Je vous souhaite donc bonne lecture des comptes, et vous donne rendez-vous le 31 mai pour le vote. Je vous remercie. »

Le Président remercie Mme Tchamkerten pour la présentation des comptes 2020 de la Ville de Versoix et rappelle que tous les documents sont disponibles sur extranet (commission des finances).

En réponse à M. Kapp concernant une question sur la réduction des revenus fiscaux des personnes physiques, le Président l'invite à poser la question à la commission des finances lors de la séance du 27 mai prochain. Son président ou son vice-président peuvent d'ores et déjà être sollicités.

7. MOTION N°1 « POUR L'INSTALLATION RAPIDE D'UN SYSTEME DE « STREAMING » PERMETTANT DE DIFFUSER LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR INTERNET »

M. Pinto Pereira prend la parole :

« La situation que nous connaissons depuis plus d'un an est, vous le conviendrez, sans nulle autre pareille. Elle nous a toutes et tous impacté, déstabilisé, que ce soit directement ou indirectement. Parmi tant d'autres leçons, elle nous a appris à faire au quotidien avec le principe de précaution. C'est pour cela que depuis, les séances publiques du Conseil municipal ne peuvent accueillir qu'un nombre fort restreint de communières et de communiers.

La situation nous a aussi poussé à réfléchir à nos fonctionnements, à revoir nos interactions ; à nous réinventer et a été source d'accélérateur et de généralisation technologique.

En tant que représentantes et représentants des citoyennes et citoyens de notre commune, nous nous devons de penser à celles et ceux qui ne peuvent se rendre aux séances publiques du Conseil municipal afin qu'elles et ils et elles puissent, aujourd'hui comme demain, assister à celles-ci. Il en va de la transparence envers la chose publique.

De ce fait, les Vertes et les Verts de Versoix et le PS, considérant :

- que la possibilité de diffuser sur internet les séances du Conseil Municipal a déjà été évoquée;
- que depuis lors, les mesures sanitaires liées à la Covid-19 ont changé et sont encore susceptibles d'être modifiées dans les prochains mois;
- que la présence limitée restreint fortement la possibilité pour le public d'assister à nos réunions;
- qu'une installation de ce type existe déjà dans divers communes telles que Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive ou le Grand-Saconnex;

invite le Conseil administratif:

- à présenter à la commission des finances, de l'administration et de l'économie du 27 mai 2021 une analyse comparative de coûts en vue d'une installation simple, efficace et peu coûteuse permettant de retransmettre les séances plénières du Conseil municipal via le système dit de «streaming» sur internet;
- à prévoir pour nos communiers et nos communières une information claire et facilement accessible sur le site internet de la commune. »

Le Président indique que dans le cadre du nouveau règlement il n'y a pas de vote d'entrée en matière. Il ouvre donc le débat.

Discussion

M. Sidler prend la parole :

« Le groupe PLR émet quelques doutes au sujet de cette motion. Nous doutons du rapport coût/bénéfice au vu du coût annoncé par M. le Maire lors de la dernière séance du Conseil municipal qui serait de CHF 6'000.- par séance. Ce système est en place dans 3 communes sur 45 et nous ignorons quel est le succès de cette mise en place. Il est important de pouvoir connaître le retour d'expérience de ces communes et d'en débattre avant de se lancer. Nous redoutons également que la caméra puisse changer la physionomie des débats ou la manière dont les gens se comportent. C'est pourquoi nous demandons le renvoi de cette motion en commission des finances. Nous soutiendrons ce renvoi. »

La parole n'est plus demandée.

Le Président résume les invites de cette motion et met aux voix l'amendement proposé par M. Sidler au nom du groupe PLR.

La demande de renvoi sous forme d'amendement de la motion « Pour l'installation rapide d'un système de « streaming » permettant de diffuser les séances du conseil municipal sur internet à la commission FAE » est acceptée par 14 oui, 4 non et 5 abstentions (23 votants).

8. RESOLUTION N° 1 « NON À LA SUPPRESSION DES CARTES JOURNALIERES COMMUNALES CFF! »

Proposition de motion présentée par les membres des groupes PLR, Vert.e.s, PDC et PS le 22 mars 2021 :

« Non à la suppression des cartes journalières communales CFF! »

Le Conseil municipal de la Ville de Versoix, vu l'article 30 de son règlement ; considérant :

- que la presse a annoncé la suppression, dès 2024, du système des cartes journalières communales CFF, décidée sous l'égide de l'« Alliance SwissPass »;
- que les communes n'ont visiblement pas été consultées ;
- que les Conseils municipaux n'ont a fortiori pas été informés ;
- que cette prestation, à Versoix comme ailleurs, est unanimement appréciée et fait l'objet d'un engouement constant ;
- que la vente desdites cartes par les communes, au prix de CHF 42.- à Versoix, poursuit divers objectifs complémentaires et plus que jamais d'actualité, dont l'encouragement à la culture, au sport et au voyage en Suisse ainsi qu'à l'utilisation de moyens de transports non polluants et à faible émissions de CO₂, et ce, à un prix abordable,

déclare s'opposer à la suppression pure et simple du système de cartes journalières CFF, et invite le Conseil administratif à défendre cette position avec fermeté auprès des acteurs concernés aux niveaux genevois et suisse, en demeurant attentif à ce que toute éventuelle solution de remplacement demeure conforme aux objectifs susmentionnés.

M. Marquis prend la parole :

« Le principe de cette résolution est extrêmement simple : il s'agit de dire non à la suppression des cartes journalières communales CFF sans un système alternatif qui permette de répondre aux mêmes objectifs, à savoir sociaux, environnementaux, culturels et sportifs, bref inciter au voyage en Suisse par le train. C'est également l'occasion de souligner l'excellente collaboration des différents partis représentés au sein de ce Conseil. De manière efficace et rapide, cette résolution a été présentée au Bureau le 22 mars 2021. Je tiens à saluer M. Marro, M. Pinto-Pereira, Mme Speziali ainsi que M. Chappatte pour la co-rédaction de cette motion. »

Le Président ouvre le débat.

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président met cette résolution aux voix.

Accepté à l'unanimité (23 votants).

9. QUESTIONS

9.1. Question orale de M. Marro concernant la dissolution de la FIVEAC

M. Marro prend la parole et revient sur la dissolution de la FIVEAC prononcée par le Conseil municipal le 27 novembre 2020. Considérant que le Conseil municipal a peut-être effectué une erreur en prononçant cette dissolution, M. Marro demande au Conseil administratif l'établissement d'un rapport écrit concernant la dissolution de la FIVEAC et le suivi de cette dissolution.

M. Lambert prend note de la demande de M. Marro. Il le remercie de bien vouloir lui transmettre ses questions par écrit.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric Lambert, Maire

<u>Urbanisme</u>

M. Lambert signale l'organisation, en collaboration avec le Département du territoire, d'un safari urbain dans le secteur des Colombières le samedi 24 avril 2021 de 9h à 12h. Cette promenade s'inscrit dans le cadre de l'étude du secteur des Colombières. Sur inscription à l'adresse <u>urbanisme@versoix.ch</u> ou par téléphone 022 775 66 43.

M. Lambert signale l'organisation des 3 balades suivantes dans le cadre des ateliers mis en place pour le projet de la voie verte (inscription obligatoire par email concertation@etat.ge.ch):

- Balade Pregny-Chambesy-bellevue mardi 27 avril 2021 18h-20h
- Balade Bellevue-Genthod- Collex-Bossy jeudi 29 avril 18h-20h
- Balade Versoix mardi 4 mai de 18h-20h

Ce projet de voie verte – mobilité douce est mené de manière intercommunale pour une réalisation finale à l'horizon 2025. Il s'agit d'un tronçon d'un peu plus de 11 kilomètres qui permettra de connecter les différents lieux (écoles, commerces, gares, espaces de loisirs) entre Versoix et Sécheron.

<u>Travaux</u>

M. Lambert signale que pour des raisons météorologiques, les travaux finaux et la pose du revêtement phono absorbant sur la route de Suisse sont repoussés aux nuits du 28 au 29 et du 29 au 30 avril 2021. Le tronçon sera totalement fermé dans les deux sens, une déviation sera mise en place. L'accès des riverains directs sera coordonné par le personnel de chantier et les agents de sécurité sur place. Le canton de Genève ainsi que la commune remercient d'ores et déjà la population de sa compréhension.

Promotion économique

M. Lambert signale le prolongement de la validité des bons cadeaux jusqu'au 30 septembre. Il encourage chacune et chacun à les utiliser afin que les commerces de la commune en bénéficient. Les bons cadeaux sont à disposition des habitants de Versoix depuis le 1^{er} avril à la réception de la Mairie. 76 commerces et services à la personne sont partenaires de cette opération. A ce jour, 164 bons ont déjà été vendus.

Culture

• Fond culturel communal :

Suite au recensement des œuvres culturelles visible depuis l'espace public de la commune, une ballade artistique permet à chacune et chacun d'admirer les différentes œuvres recensées. Il est possible d'accéder grâce à un « QR code » à l'ensemble des renseignements concernant les 32 œuvres répertoriées sur le site de la commune https://www.versoix.ch/fonds-culturel/.

• Semaine du livre pour la petite enfance du 4 au 7 mai 2021 :

M. Lambert signale l'organisation de la semaine du livre pour la petite enfance au sein des institutions pour la petite enfance, réservée aux enfants. Une exposition de cet événement dans le hall du Boléro sera visible par le public.

• Répétitions et auditions musicales :

M. Lambert signale l'organisation des répétitions et auditions musicales permettant aux formations musicales de Versoix, la Musique municipale de Versoix et l'association de musique Croq'Notes, la poursuite de leurs activités (non ouvertes au public, réservées aux familles dans le respect des normes sanitaires)

Mme Jolanka Tchmakerten, Vice-Maire

Engagement pour le développement durable

Le Conseil administratif a décidé d'engager Monsieur Damien Regenass en qualité de Délégué au développement durable pour la Ville de Versoix, au terme du processus de recrutement qui a commencé en janvier avec la parution de l'annonce. Agé de 36 ans, Monsieur Regenass a été chef de projet auprès de l'association Equiterre à Genève durant 5 années avant de rejoindre la Ville de Genève. Titulaire d'un master en sciences de l'environnement complété d'une certification en gestion de projets (IPMA), Monsieur Regenass prendra ses fonctions le 1^{er} juin prochain.

Label Cité de l'énergie

Versoix a reçu le 24 mars dernier la confirmation du renouvellement du label Cité de l'énergie, avec un résultat qui est passé de 57,1% à 63,1%, qui atteste de ce qui a été mis en œuvre ces 4 dernières années. Dans ce cadre, le CA a choisi son Slogan Cité de l'énergie, sur proposition de la commission DD: Versoix déborde d'énergies renouvelables.

La nuit est belle

La commune de Versoix va participer à l'événement *La nuit est belle* le vendredi 21 mai prochain. Cet événement veut rendre attentifs les citoyens aux effets néfastes de la pollution lumineuse sur la faune, la flore mais aussi sur l'être humain. L'éclairage public sera éteint pour la nuit dans le grand Genève. En 2019, lors de la 1ère édition, 152 communes avaient participé, on espère cette année une participation encore plus importante. Les particuliers, les commerçants, les entreprises sont invités à participer à leur manière en éteignant ou diminuant l'intensité de leur éclairage, que ce soit les vitrines des magasins, les terrasses ou les jardins.

Fête de la nature

Le thème de cette année est la biodiversité. Cette manifestation coïncidera avec le lancement de la *Fête de la nature* qui fête son $10^{\text{ème}}$ anniversaire et qui a lieu dans toute la Suisse romande. A Versoix une sortie nature sera proposée aux habitants et organisée par l'association La libellule. Une promenade d'environ 2h30 partira du parc de la mairie à 19h45. Renseignements et inscriptions sur le site internet, dans l'onglet agenda.

Ateliers zéro déchet

Une nouvelle série d'ateliers aura lieu ce printemps avec des thématiques un peu différentes : le compostage et la parentalité écoresponsable. A chaque fois une conférence accompagnée d'un atelier. Ces événements sont proposés par l'entreprise qui porte le joli nom de *Madame Pepperpote*. Renseignements sur internet. Un nouveau cycle d'ateliers Zéro déchet suivra à l'automne.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Cohésion sociale

Inscriptions au parascolaire - GIAP

Mme Enhas signale que les inscriptions au parascolaire ont lieu cette année en ligne sur le portail d'inscription my.giap.ch. Délai d'inscription le mercredi 12 mai 2021.

Permanence jeunes

Mme Enhas signale la mise en place par le service de la cohésion sociale d'une nouvelle prestation ouverte aux jeunes 18 à 25 ans, il s'agit d'une permanence jeunes. L'intérêt de cette démarche est de réunir sur un même site des professionnels de trois institutions spécialisées dans le soutien aux jeunes :

- Antenne d'insertion communale de Versoix
- Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)
- Point Jeunes (service d'information, de prévention et d'aide sociale de l'Hospice général).

Cette permanence est ouverte tous les premiers lundis du mois de 15h00 à 17h00 dans les locaux du Charron. Les jeunes peuvent passer sans rendez-vous et bénéficier de conseils ou d'orientations auprès des spécialistes présents (formation, emploi, recherche de stage, demandes liées à l'aide sociale). Ce service vient compléter l'offre déjà en place pour les jeunes adultes de la commune.

Sport

Mme Enhas signale l'organisation de cours donnés par Pro Vélo. Subventionnés par le service des sports et des manifestations de la commune, ces cours auront lieu à Versoix le samedi 12 juin de 14h00 à 17h00. Ce cours est gratuit pour les versoisiens, inscription sur le site de Pro Vélo ou par téléphone.

COVID

C'est avec un grand soulagement que nous avons appris l'assouplissement des mesures COVID dès le 19 avril avec la réouverture des terrasses et la possibilité d'organiser des événements, la réouverture d'établissements de culture et de loisirs. Dans le domaine du sport, les clubs vont pouvoir reprendre leurs activités, sous certaines conditions. Pour le public, certaines restrictions d'accès aux infrastructures sportives sont maintenues (terrains de foot, tennis, athlétisme, beach vollex). Les workout et fitness extérieurs sont ouverts au public en respectant les consignes sanitaires.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La parole n'est pas demandée.

12. DIVERS

12.1. M. Conus prend la parole :

« Je constate depuis plusieurs jours que les écrans LED situés de part et d'autre de la commune affichent uniquement les armoiries de notre belle commune. Je pense que si nous n'avons aucune annonce à afficher sur ces admirables écrans, nous devrions les éteindre. Cette action simple irait dans le sens d'une réduction de la pollution lumineuse de notre commune ainsi que les économies substantielles d'électricité, sachant que ces panneaux ont une consommation énergétique non négligeable. »

12.2. M. Miche prend la parole :

« J'ai appris dernièrement qu'une réfection de Port-Choiseul allait avoir lieu dès le 15 septembre et que la Capitainerie allait entreprendre 9 mois de travaux. Port-Choiseul sera vidé de ses bateaux. Le CA est-il au courant de ces travaux ? Pourrait-on avoir une concertation avec la Capitainerie concernant les travaux relativement conséquents ? Par ailleurs, il suggère de faire « d'une pierre deux coups » et de procéder par la même occasion à la réfection de la plage située à côté de Port-Choiseul. Serait-il possible au sein d'un caucus du parti des Verts, d'accorder ses violons en vue de faire avancer de manière coordonnée ces deux dossiers ? »

M. Lambert indique que le CA n'a pas été mis formellement au courant des travaux du Port mais qu'une réunion avec la Capitainerie a lieu mercredi lors de laquelle la question sera examinée.

12.3.

Mme Sauter Caillet demande la mise à jour de l'organigramme de l'administration communale.

12.4.

M. Miche signale l'annulation de la traditionnelle course de caisses à savons ainsi que du tournoi cantonal de pétanque (triplettes). Il fait part de sa satisfaction concernant les travaux effectués au cynodrome par le service de la gérance

Parole au public

La parole n'est pas demandée.

Le Président lève la séance à 21h25.

* * * * *